

Commune d'Auger-Saint-Vincent

Place Saint Vincent 60800 -Tél. / Fax 03 44 59 16 58

mairie.auger.60@wanadoo.fr

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du Lundi 5 juillet 2004

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

Présents : F.Dalongeville, P Bellonnet, F.Meunier, V.Joly, E.Herbain,
F.Frizon, F.Mommelé.

Absents excusés : R.Jezierski, S.Derriche, M Sagie, L.Desmet.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2004.

1) Délibération Christiane SAGIE

Le maire informe le conseil municipal que suite à la création du SIVOS, le contrat de Mme SAGIE doit être réparti ainsi : 12 heures30 pour le SIVOS et 4 heures pour la Mairie. Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité d'établir un nouveau contrat de travail pour les « quatre heures mairie ».

2) Délibération Horaires de car

Suite à la création de l'accueil périscolaire et de la restauration scolaire situés dans la salle multifonction de Fresnoy-le-Luat, les horaires des transports scolaires ont été modifiés comme suit :

Matin :

Auger vers Trumilly ⇒ 8h38

Auger vers Fresnoy ⇒ 8h54

Midi :

Auger vers Fresnoy ⇒ 11h54

Auger vers Trumilly ⇒ 12h16

Après-midi :

Auger vers Trumilly ⇒ 13h22

Auger vers Fresnoy ⇒ 13h38

Soir :

Auger vers Fresnoy ⇒ 16h38

Auger vers Trumilly ⇒ 17h02

Le conseil accepte à l'unanimité ces modifications d'horaires.

3) Délibération pour cantine et accueil périscolaire

Le maire donne la parole à Véronique JOLY. La présidente du Sivos fait le point sur le projet de cantine, sur l'accueil périscolaire (le matin de 7h30 à 8h25 et le soir de 16h50 à 19h) et sur le centre de loisirs le mercredi. L'accueil des enfants et la restauration se feront dans la salle multifonction de Fresnoy-le-Luat. La municipalité de Fresnoy procède aux aménagements nécessaires et le syndicat scolaire sera chargé du fonctionnement.

Commune d'Auger-Saint-Vincent

Place Saint Vincent 60800 -Tél. / Fax 03 44 59 16 58

mairie.auger.60@wanadoo.fr

Un point est également fait sur le volet financier de ces aménagements. La somme de 15 000 euros est avancée. Au regard de l'importance de ce montant qui sera réparti entre les communes du Sivos, le maire demande une réunion de la commission budget. La date du vendredi 9 juillet à 8h30 est arrêtée.

Le conseil accepte le projet. Le maire précise que Auger prendra le relais de Fresnoy-le-Luat d'ici à deux ans, une fois la salle prévue à cet effet construite.

3) Point sur le SIVOS

Véronique JOLY explique au conseil que le syndicat scolaire doit procéder à l'élection d'un nouveau vice-président. En effet, lors de la dernière réunion, Mr Chardon (délégué du SIVOS et maire de Trumilly) a remis en cause la vice-présidence. Mme Alvarez (actuelle vice-présidente) ne pourrait occuper ce poste car elle est ressortissante d'un pays de l'Union Européenne. A fin d'éviter tout problème dans le fonctionnement du syndicat, Mme Alvarez a préféré démissionner.

4) Fin de l'enquête publique du zonage d'assainissement

Le maire indique que l'enquête publique s'est achevée le samedi 26 juin. Le commissaire enquêteur dispose d'un mois pour remettre son rapport. Fabrice Dalongeville regrette le faible intérêt que la population a accordé à cette enquête. Il estime que cela doit traduire le fait que les habitants d'Auger sont dans leur immense majorité en accord avec le projet municipal. Par ailleurs, il indique que la Commission Locale de l'Eau a émis un avis défavorable. La Cle estime que seule une option 100% collective est envisageable, la présence des puits de captage ne permettant aucune marge de manœuvre. Fabrice Dalongeville explique au conseil que les contraintes sont encore plus importantes qu'on pouvait les imaginer à l'origine. Cependant, il rappelle qu'il n'est absolument pas normal que seul Auger en assume les conséquences. Une solidarité avec l'ensemble du Valois doit être recherchée en ce sens afin de garantir la meilleure protection à la ressource « eau ».

5) Point sur les cidex

Le maire indique qu'à partir du 20 septembre 2004, chaque habitation devra être équipée d'une boîte à lettres aux normes établies par la Poste.

6) Point sur le repas des jeunes

Le maire indique au conseil que le premier repas des jeunes s'est très bien déroulé. Avaient répondu présent 15 mineurs et 17 majeurs. Au nom du président du CCAS, à l'origine de ce projet, Fabrice Dalongeville remercie Pierre Pidemont, président du club de football, ainsi que tous les parents présents. Rendez-vous est d'ores et déjà donné pour la seconde édition.

7) Point travaux de la Mairie

Francis Meunier informe le conseil que les travaux de la future Mairie sont en attente, une liste des matériaux à utiliser doit nous être envoyées.

8) Point sur les cambriolages

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de son entretien avec l'adjudant chef de la gendarmerie de CREPY. Des rondes sont effectuées dans le village à des heures différentes, Auger figure dans la liste des communes prioritaire à la Gendarmerie.

Depuis quelques semaines, l'éclairage Public est allumé tout au long de la nuit, cela jusqu'à la fin de l'été. La gendarmerie estime en effet que cela peut avoir un effet dissuasif.

Commune d'Auger-Saint-Vincent

Place Saint Vincent 60800 -Tél. / Fax 03 44 59 16 58

mairie.auger.60@wanadoo.fr

9) Point Fêtes et Cérémonies

Le Maire tient à féliciter le comité des fêtes, notamment Joëlle Jezierski, pour le concert de Gabriel Yacoub et la Bergère organisé dans l'Église le vendredi 25 juin. Fabrice Dalongeville félicite également les enfants et les enseignants pour la qualité de la fête de la musique proposée samedi 26 juin.

Pascal BELLONNET informe le Conseil Municipal des nombreuses inscriptions pour le 14 juillet, à peu près la moitié de la population, une très belle soirée s'annonce en espérant que le beau temps sera présent.

10) Questions diverses

Mr FRIZON fait part au Conseil des nuisances provoquées par la circulation de véhicules sur le chemin du Plessis récemment réaménagé qui rejoint le cimetière à la route nationale. Il précise que ce chemin n'est en aucun cas destiné à la circulation et que son utilisation est dangereuse du fait de l'absence totale d'aménagement de l'intersection avec la route. Il suggère la prise rapide d'un arrêté municipal pour réguler l'utilisation de cette voie d'accès dans des conditions permettant d'assurer la meilleure sécurité possible.

Francis MEUNIER remercie Françoise MOMMELE du prêt de son tractopelle pour déplacer les pierres présentes sur le nouveau terrain situé sur la place du village. Le maire précise que l'acte notarié a été signé récemment, ce qui entérine l'acquisition par la commune de ce terrain.

Le maire se fait l'écho de l'assemblée générale du club de football. La saison 2004 a été difficile. L'équipe senior A jouera l'année prochaine dans la division inférieure. Et il n'y aura pas d'équipe de jeunes. Cependant, le président travaille d'ores et déjà au projet de remettre en place une équipe « jeunes » d'ici à deux ans.

Le maire indique par ailleurs que le nouveau matériel informatique sera loué, et non pas acheté comme prévu initialement.

Le Maire

Le Secrétaire

Les Membres du Conseil Municipal